



Degradation de biens prives

Par **quechua**, le **30/03/2010** à **23:30**

Bonjour,

Mon voisin a déposé plainte car sa barriere qui est a l'entrée de notre allée commune a été un peu abimé

Il a signalé que mon véhicule était dans l'allée ce jour la après son départ

j'ai été convoqué par la police et tout de suite ils m'ont montré des traces sur mon feu de devant qui correspondaient a la peinture de la barrière, des traces fines dont je ne savais pas d'ou elles venaient ,mais j'ai une voiture de 1998 qui dort dehors , et qui a pas mal de rayures et de bosses.

Après un fichage en règle, avec photos, empreintes, et menaces de garde a vue,ils m'ont relachés avant la nuit, je suis restée au commissariat tout l'apres midi.

Malgré mon dénie, ils ont insistés et menacés pour me faire avouer mais je ne voulais pas avouer ce que je n'avais pas fait

En parlant avec mes voisins de mon histoire, ils m'ont conseillé d'aller en mairie pour savoir a qui appartenait l'allée car il interdisait aux enfants d'y jouer et les voitures de se garer
A la mairie, au cadastre on m'apprends que le chemin est bien a lui , qu'il a des servitudes par rapport aux voisins mais qu'il n'a pas d'autorisation pour cette barrière, et qu'elle n'apparait pas sur le plan cadastral.

Seulement, aujourd'hui,je suis encore convoqué pour prendre acte d'un délai de 45 jours afin de faire marcher mon assurance ou alors ce sera le tribunal

C'est un vrai cauchemar